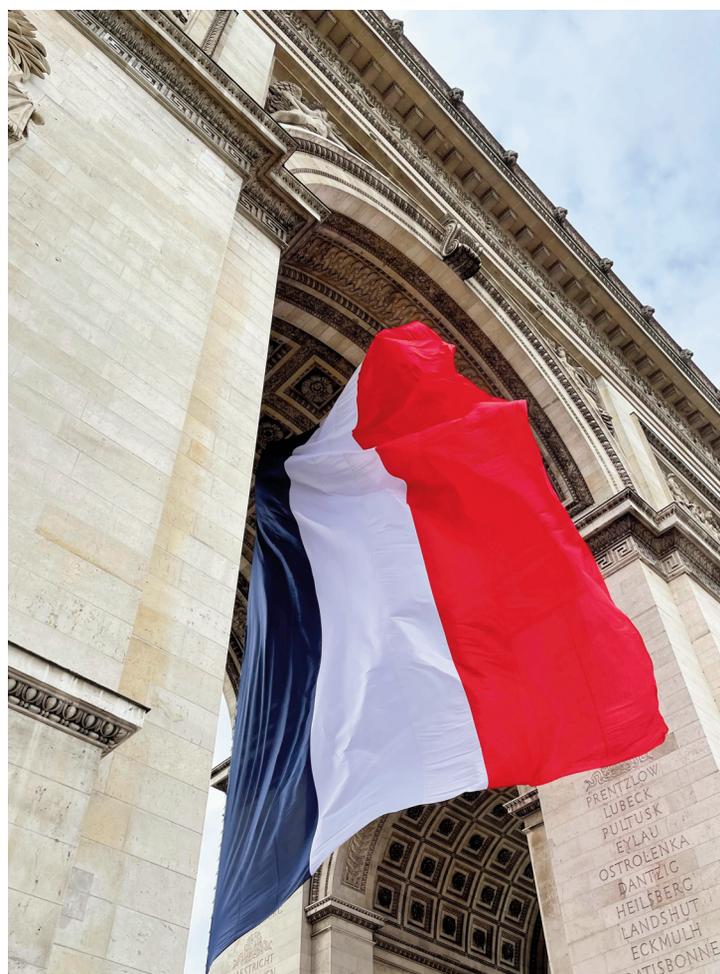




FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 8 décembre 2010



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	4
LA FONDATION ET SON ORGANISATION	5
FONDATION RUP	
BUTS ET MOYENS D'ACTION	
LA GOUVERNANCE	6
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	
LE BUREAU	
LES COMITÉS D'ACTION	
LE COMITÉ FINANCIER	
L'ÉQUIPE PERMANENTE	
ACTIVITE OPERATIONNELLE	10
LES PRIX DE LA FONDATION 2024	
LE PROGRAMME D' ACTIONS 2024	
COMMUNICATION	15
LES LIBERALITES	16
RAPPORT FINANCIER 2024	17
INTRODUCTION	
ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT	
RESSOURCES	
CHARGES	
PLACEMENTS	
ANALYSE DU BILAN	
RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DES PGIG	
CONCLUSION	
COMPTES 2024	30
CONTACTS	33

LE MOT DU PRÉSIDENT

Nos forces vives s'étiolent et nous allons au pas de sénateur vers un changement inéluctable de structure. Nous avons le désir de faire, nous avons encore un peu les moyens de faire, mais il manque la main d'œuvre ! Notre souhait est de rejoindre une fondation abritante au sein de laquelle les Plus grands invalides de guerre pourront continuer à mener des actions de Solidarité et de Mémoire. Cette mutation très technique a été confiée à nos administrateurs Patrice Molle et Caroline Girelli.

Notre activité se confine aux tâches essentielles et imposées par la loi. Nos actions ont été orientées sur le côté médical et l'Institution nationale des Invalides à travers le Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés (CERAH). Les amputés, parents pauvres, ont été dotés d'un système à laser qui positionne, au plus près, l'emboîture de la prothèse par rapport au moignon pour la rendre plus confortable.

La mémoire n'a pas été oubliée. Quelques actions plus modestes ont été réalisées, un colloque pour le 70^e anniversaire de Diên Biên Phu, le prix littéraire Michel Tauriac, enfin l'opuscule *Jean Moulin, un autre regard* qui met un terme à l'action 2024 co-produite avec l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

Bien sûr, l'Association a participé le plus souvent possible aux grandes cérémonies nationales et la fondation a largement été représentée.

Après une interruption gouvernementale de trois mois, nous avons eu le plaisir de revoir Patricia Miralles, désormais ministre déléguée auprès du ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants.

Charles Deygas
Officier de la Légion d'honneur

LA FONDATION ET SON ORGANISATION

UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La **Fondation des plus grands invalides de guerre** est une fondation distributive, reconnue d'utilité publique (RUP) par décret du 8 décembre 2010. Elle peut donc recevoir des dons, des donations ou encore des legs qu'elle utilise ensuite pour soutenir des projets en lien avec ses objectifs et dans le respect de la volonté du donateur.

Les dons effectués au profit de fondations RUP ouvrent droit aux réductions d'impôt suivantes :

- pour les contribuables redevables de l'impôt sur le revenu, une réduction d'impôt égale à 66 % du montant des sommes versées, dans la limite de 20 % du revenu imposable ;
- pour les personnes assujetties à l'impôt sur la fortune immobilière, une diminution de leur contribution égale à 75 % de leur don, dans la limite de 50.000€ ;
- pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, une réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, dans la limite de 10.000€ ou de 5‰ du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé ;
- l'exonération de l'ensemble des droits de succession dans le cadre d'un legs.

BUTS ET MOYENS D'ACTION

Article 1 des statuts (extraits) : « L'établissement dit Fondation des plus grands invalides de guerre, créé à l'initiative de la Fédération nationale des Plus grands invalides de guerre, a pour but d'assurer la pérennité des traditions, des valeurs morales, et de l'idéal développé pendant plus de 80 ans par les grands invalides de guerre des conflits successifs du XX^e siècle, notamment dans les actions de défense du droit à réparation exprimé dans la loi du 31 mars 1919. Afin de poursuivre l'œuvre de la fédération fondatrice, il en assume l'intégralité des droits et obligations, en coordination avec l'Association nationale des plus grands invalides de guerre. »

Article 2 des statuts (extraits) : « Les buts de la fondation sont déterminés par deux fondements : la solidarité et le devoir de mémoire. Pour leur accomplissement, la Fondation réalise et met en œuvre les moyens d'action suivants :

1. L'aide à la recherche médicale sur les soins médullaires et le grand handicap ;
2. Le soutien à l'étude et au perfectionnement de l'appareillage et des aides techniques, et toute action visant à développer l'autonomie des personnes handicapées ;
3. La promotion de l'accessibilité au cadre de vie et aux transports, la promotion de l'activité physique et sportive favorisant l'épanouissement et le retour à une vie meilleure ;
4. L'édition périodique d'un bulletin d'information chargé de communiquer, notamment, sur les actions de la fondation et l'évolution de la législation des pensions militaires d'invalidité ;
5. L'organisation ou la participation aux événements se rapportant aux Plus grands invalides de guerre et à l'histoire de la nation : colloques, expositions, conférences, cours et médias (radio, télévision, internet, réseaux sociaux) ;
6. La délivrance de prix et l'édition d'ouvrage, y compris scolaire, destinés à faire connaître l'histoire des Plus grands invalides de guerre. »

LA GOUVERNANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Instance suprême de gouvernance de la fondation, le conseil d'administration se réunit trois fois par an pour :

- définir la stratégie et contrôler sa mise en œuvre ;
- valider les soutiens aux projets ;
- voter le budget ;
- arrêter les comptes annuels ;
- adopter le rapport spécial annuel (rapport d'activité) ;
- se prononcer sur l'acceptation de dons et legs.

Il est articulé autour de trois collèges.

Collège des fondateurs :

- Charles Deygas, président de la fondation, président du conseil d'administration ;
- Jean-Marie Leduc, vice-président ;
- Sophie Le Ferran, ingénieure civile de la défense hors classe ;
- Didier Coutellier.

Collège des membres de droit :

- Patrice Molle, préfet honoraire, représentant le ministre de l'intérieur ;
- Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales honoraire, représentant le ministre de la santé, responsable du comité de la Mémoire ;
- Caroline Girelli, administratrice générale honoraire, représentant la ministre chargée des anciens combattants ;
- Christophe de Saint Chamas, général de corps d'armée (2s), gouverneur des Invalides.

Collège des personnalités qualifiées :

- Louis Cador, médecin général inspecteur (2s), responsable du comité Scientifique et Médical ;
- Joseph-Émile Serna, trésorier général ;
- Gaëtan de la Vergne, secrétaire général ;
- Franck Robin.

Au cours de l'année 2024, le conseil d'administration s'est réuni deux fois :

- 20 juin ;
- 5 novembre.

LE BUREAU

Sur le plan opérationnel, le bureau prépare et instruit les questions et affaires soumises au conseil d'administration, puis exécute les orientations et délibérations votées. Sur le plan administratif, il assure la tenue et la garde des archives faisant foi.

Conformément à l'article 4 des statuts (réforme du 13 mars 2018), le bureau est élu par le conseil d'administration pour une durée de quatre ans. Son renouvellement a eu lieu en 2021 et a mené à une reconduction du bureau sortant.

Composition du bureau (à partir du 15 septembre 2022) :

- président : Charles Deygas ;
- vice-président : Jean-Marie Leduc ;
- secrétaire général : Gaëtan de la Vergne ;
- trésorier général : Joseph-Émile Serna.

Au cours de l'année 2024, le bureau s'est réuni trois fois :

- 7 mars ;
- 23 mai ;
- 16 octobre.

LES COMITÉS D'ACTION

Pour la réalisation et la mise en œuvre des moyens d'action prévus à l'article 2 de ses statuts, la fondation dispose de deux comités d'action chargés de rechercher, instruire, puis proposer des dossiers de candidature, de personnes morales ou physiques, conformes à son objet social : le comité Scientifique & Médical et le comité de la Mémoire.

Dans un souci de simplification et de meilleure visibilité, le conseil d'administration a décidé de supprimer les comités d'action Handicap & Accessibilité et Sport & Jeunesse (séance du 10 novembre 2022 - résolution n° 168).

Le comité Scientifique et Médical

a pour objet le soutien à la recherche médicale fondamentale ou à l'acquisition d'équipements dans le domaine prioritaire des déficiences motrices et/ou sensorielles liées au grand handicap. Il peut également prendre part à l'organisation, ou au financement, de prix ou de mémoires spécifiques.

Il peut aussi intervenir en tant qu'organisateur ou participant dans des colloques, expositions ou conférences en lien avec son objet.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer les dossiers de candidature de personnes morales (unités de recherche, laboratoires, etc.) ou physiques (programmes de recherche dans le cadre de thèses) susceptibles de répondre à ces objectifs.

Composition :

- Médecin général inspecteur Louis Cador, responsable du comité ;

- Professeur Gérard Saillant, président de l'Institut du cerveau et de la moelle épinière ;
- Professeur Emmanuel Chartier-Kastler, urologue au groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière et au CHU Raymond Poincaré de Garches ;
- Médecin chef des services hors classe Paul Balandraud, chef du pôle de chirurgie opérationnelle viscérale des hôpitaux de la plateforme sud-est (hôpitaux de Toulon - Sainte Anne et Marseille-Laveran).

Le comité de la Mémoire

s'adresse à la jeunesse à travers la délivrance de prix ou l'organisation de manifestations de sensibilisation permettant aux collégiens et lycéens de mieux comprendre la vie de ceux qui ont participé aux guerres ou sont intervenus sur les théâtres d'opérations extérieurs. Il a également pour objet l'organisation ou la participation au financement de colloques, d'expositions ou de conférences, se rapportant aux mutilés et invalides de guerre et à l'histoire de la Nation.

Ce comité a pour mission de rechercher et proposer des candidatures de personnes morales ou physiques, d'établissements scolaires ou de partenaires institutionnels susceptibles de répondre à ses objectifs.

Composition :

- Christian Gal, responsable du comité ;
- Joseph-Émile Serna, trésorier général de la fondation.

LE COMITÉ FINANCIER

Le comité financier est chargé d'étudier toutes les questions relatives aux affaires financières. Il assure la gestion des actifs financiers en s'efforçant de conjuguer les impératifs de préservation de la dotation statutaire avec la performance des placements, en dehors de tout esprit de spéculation. L'objectif central consiste à rechercher des revenus destinés au financement des activités opérationnelles et fonctionnelles de la structure.

Composition :

- Joseph-Émile Serna, trésorier général ;
- Bernard Le Ferran, directeur.

L'ÉQUIPE PERMANENTE

La fondation compte deux salariés permanents chargés de mettre en application la stratégie et les décisions arrêtées par le conseil d'administration et suivies par le bureau :

- Bernard Le Ferran, directeur ;
- Héléna Boulaye, secrétaire comptable.

La crise sanitaire avait contraint la fondation à fermer les portes de son siège durant le premier confinement et à adopter le télétravail pour les fonctions éligibles à ce mode d'organisation (direction et comptabilité). Le personnel effectue ses travaux à partir du serveur informatique sécurisé installé dans les locaux de la fondation et peut poursuivre son activité quel que soit l'endroit où il se trouve, dès lors qu'un accès internet est possible. Les procédures éprouvées à cette occasion ayant démontré leur efficacité, ce mode de fonctionnement a été pérennisé par la signature d'avenants

aux contrats de travail. Pendant les différentes périodes de confinement, l'adoption du télétravail n'a nullement entravé le fonctionnement de la fondation, notamment les publications institutionnelles qui ont continué de paraître à un rythme normal, en particulier pour ce qui concerne le bulletin *Le Grand Invalide*.

La présence d'un salarié au siège de la fondation est assurée trois jours par semaine (mardi, mercredi et jeudi) et, éventuellement, d'autres jours selon les besoins identifiés.



Siège de la fondation situé au 13 avenue de La Motte-Picquet, Paris 7^e © FPGIG

La Fédération nationale des plus grands invalides de guerre y a emménagé en 1937, quittant le siège du 18 de la rue Faber (situé sur l'esplanade des Invalides) qu'elle occupait depuis 1932.

ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

LES PRIX 2024 DE LA FONDATION

L'ENVELOPPE financière annuelle de 42.000 € consacrée aux actions opérationnelles a été répartie de la manière suivante : 30.000€ pour le comité scientifique & médical et 12.000€ pour le comité Mémoire.

Programme d'actions 2024 - Synthèse

- allocations disponibles : 42.000€ (fonds propres de la fondation);
- montants votés : 42.000€;
- montants distribués : 39.034€;
- nombre de prix : 5;
- nombre de lauréats : 4.

Un prix de 5.000€, destiné à soutenir un projet de Mémoire, n'a pas été distribué en raison de l'abandon du projet par le porteur (ONaCVG).

PROGRAMME D' ACTIONS 2024				
comité d'action	n° projet	montant	lauréat	projet
Scientifique et Médical	83	28.284 €	CERAH (INI)	Conception et impression d'emboîture de prothèse utilisant les technologies numériques
Scientifique et Médical	85	2.500 €	CERAH (INI)	Laser de positionnement de prothèse
Devoir de Mémoire	82	5.000 €	Comité France-Indochine	Colloque Dien Bien Phu
Devoir de Mémoire	84	2.000 €	AEC	Prix littéraire Michel Tauriac
Devoir de Mémoire	86	1.250 €	SMLH 34	Livre <i>Jean Moulin, un autre regard 1943-2023</i>

PROGRAMME D' ACTIONS 2024

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET MÉDICAL

Un **prix d'un montant de 28.284€** a été décerné au Centre d'Études et de Recherches sur l'Appareillage des Handicapés (CERAH), dépendant de l'Institution nationale des Invalides, pour l'acquisition d'une unité de « Conception et impression d'emboîture de prothèse utilisant les technologies numériques ».

Ce projet concerne l'acquisition d'un matériel de conception et d'impression de prothèses 3D pour les blessés amputés du membre inférieur.

La réalisation d'une prothèse de jambe inférieure permet à la personne amputée appareillée de retrouver la fonction de marche, et d'acquérir ainsi une autonomie beaucoup plus importante de mouvement que lorsqu'elle se déplace en fauteuil roulant.

La bonne adéquation de la prothèse au patient nécessite une rééducation physique adaptée et un entraînement au contrôle de la prothèse, mais ces étapes ne sont réalisables que si un appareillage adéquat est réalisé. Celui-ci est constitué d'une part des effecteurs (pied, genou, hanche prothétiques), d'autre part de la liaison entre la partie vivante du patient, le membre résiduel, et la partie mécanique ou mécatronique de la prothèse : l'emboîture.

L'enjeu d'une emboîture adaptée est de ne pas causer de douleur ou de gêne pour le patient, tout en lui laissant la possibilité de contrôler correctement la prothèse et de ressentir les interactions membre résiduel – emboîture, qui renseignent sur les interactions pied prothétique et sol.

L'emboîture est historiquement obtenue par moulage par bande plâtrée du membre résiduel, par la constitution d'un positif en plâtre, par le travail de ce positif en râpant ou ajoutant du plâtre dans les zones où la prothèse doit être resserrée ou desserrée, par l'emboutissage d'une plaque plastique sur ce positif, permettant d'obtenir l'emboîture de travail. Ce procédé peut être salissant, est consommateur de temps, et nécessite parfois la destruction du plâtre. Il devient alors compliqué de reproduire une emboîture cassée ou devant être retouchée si le membre résiduel a changé de volume par exemple. Aucune réflexion sur les formes de positifs obtenues ne peut être conduite, car les moyens de



Exemple de laser de positionnement de prothèse

comparaison de positifs sont limités. L'épaisseur des parois de l'emboîture obtenue est difficilement contrôlable, du fait du procédé d'emboutissage.

Le nouvel outil proposé permet l'obtention d'un jumeau numérique du membre résiduel par procédé de scan 3D, qui conserve toute zone ou marque ayant été dessinée sur le membre résiduel, qui est donc peu invasif et non salissant pour le patient. Ce jumeau numérique peut être retravaillé numériquement par l'utilisation d'un logiciel spécifique. Les fonctions du

logiciel étant très proches des actions que ferait un orthoprothésiste sur une emboîture réelle, sa prise en main est intuitive. Il permet notamment facilement d'augmenter ou réduire le volume de l'emboîture pour l'adapter à une évolution du membre résiduel, de « libérer » une zone pré-marquée pour limiter la charge sur cette zone, ou au contraire de resserrer les parois sur cette zone.

Les emboitures sont stockées numériquement : il est ainsi possible de comparer les différentes emboitures créées pour un même patient tout au long de sa prise en charge, et de retravailler rapidement une emboîture précédemment créée pour la réadapter à des variations de volume du membre résiduel. Ce procédé permet par ailleurs de contrôler finement l'épaisseur de l'emboîture, ouvrant la possibilité de créer des épaisseurs personnalisées, par exemple aux endroits où les muscles pourraient se contracter, lui faisant gagner en confort.

Un **prix d'un montant de 2.500€** a été décerné au Centre d'Études et de Recherches sur l'Appareillage des Handicapés (CERAH), dépendant de l'Institution nationale des Invalides, pour l'acquisition d'un laser de positionnement de prothèse.

La réalisation d'une prothèse de jambe inférieure permet à la personne amputée appareillée de retrouver la fonction de marche, et d'acquies ainsi une autonomie beaucoup plus importante de mouvement que lorsqu'elle se déplace en fauteuil roulant.

La bonne adéquation de la prothèse au patient nécessite une rééducation physique adaptée et un entraînement au contrôle de la prothèse, mais ces étapes ne sont réalisables que si un appareillage adéquat est réalisé.

Cet appareillage est constitué d'une part des effecteurs (pied, genou, hanche prothétiques), d'autre part de la liaison entre la partie vivante du patient, le membre résiduel, et la partie mécanique ou mécatronique de la prothèse : l'emboîture.

L'équipe s'est organisée de façon à prendre en charge les patients amputés rapidement, en minimisant leur temps de présence dans le service. Ainsi il n'est pas rare qu'un patient puisse ressortir équipé d'une prothèse provisoire le soir alors que son premier moulage a été effectué le matin même. Cette réactivité nécessite une maîtrise et une efficacité de réalisation de la part l'équipe d'orthoprothésistes, pour chaque étape

Enfin, la partie impression 3D permet de compléter le cycle en réalisant l'emboîture de travail par impression additive.

Les améliorations logicielles futures peuvent être incluses par téléchargement, et de nouvelles capacités d'impression peuvent être développées grâce à la modularité du système d'impression.

Des premiers tests effectués en comparant ces emboitures travaillées numériquement à des emboitures réalisées traditionnellement se sont avérés prometteurs. La maîtrise de la chaîne complète de numérisation/impression serait un atout majeur pour l'équipe de prothésistes. Il est proposé dans un premier temps d'externaliser l'impression 3D, en conservant la possibilité d'explorer diverses formes et solutions d'emboitures.

de réalisation de la prothèse.

L'emboîture et les effecteurs doivent être positionnés les uns par rapport aux autres de manière extrêmement ordonnée, car quelques millimètres de déplacement d'un élément peuvent influencer très fortement la marche du patient. Cette phase de réglage est critique pour une bonne tenue en posture statique du patient ou pendant la marche : c'est la phase d'alignement des éléments de la prothèse.

Le CERAH, centre d'appareillage de l'Institution nationale des Invalides, possède une machine permettant d'aider à réaliser un bon alignement de la prothèse. Cet alignement nécessite cependant de connaître parfaitement la verticale et l'horizontale, dans les deux plans de la prothèse, obtenues grâce à des systèmes de niveaux lasers.

Actuellement, ces lasers sont des éléments achetés séparément du système d'alignement, et leur positionnement manuel peut induire des approximations dans les réglages d'alignement, conduisant un travail plus long de recherche de l'alignement optimal par le prothésiste. Positionnés sur des meubles jouxtant la machine, ils sont sensibles aux chocs dus à la manipulation des meubles.

L'intégration de niveaux laser conçus pour être directement intégrés à la machine permettrait de rendre les alignements des prothèses plus robustes et de converger plus rapidement vers l'alignement idéal.

COMITÉ DE LA MÉMOIRE

Un **prix d'un montant de 5.000€** a été décerné au Comité France-Indochine pour l'organisation d'un colloque à l'occasion du 70^e anniversaire de la fin des combats en Indochine sur le thème de « la bataille de Diên Biên Phu et la fin de la présence française en Indochine ».

Co-organisé par le Comité France-Indochine, initiateur du projet, et le Centre d'enseignement militaire supérieur de l'armée de terre, dirigé par le général Chigot, le colloque s'est tenu à l'école militaire le 14 décembre 2024.

Programme

Ouverture du colloque

Préludes à Diên Biên Phú (Guy Leonetti, président du Comité France-Indochine),

Au cœur des combats (20 novembre 1953 - 7 mai 1954)

- Les temps forts de la bataille (lieutenant-colonel Ivan Cadeau, service historique de la Défense)

- Les soldats de l'armée française à Diên Biên Phú : composition et sociologie de la garnison (Laure Monin-Cournil, historienne)

- La bataille par ceux qui l'ont vécue : Témoignages de vétérans

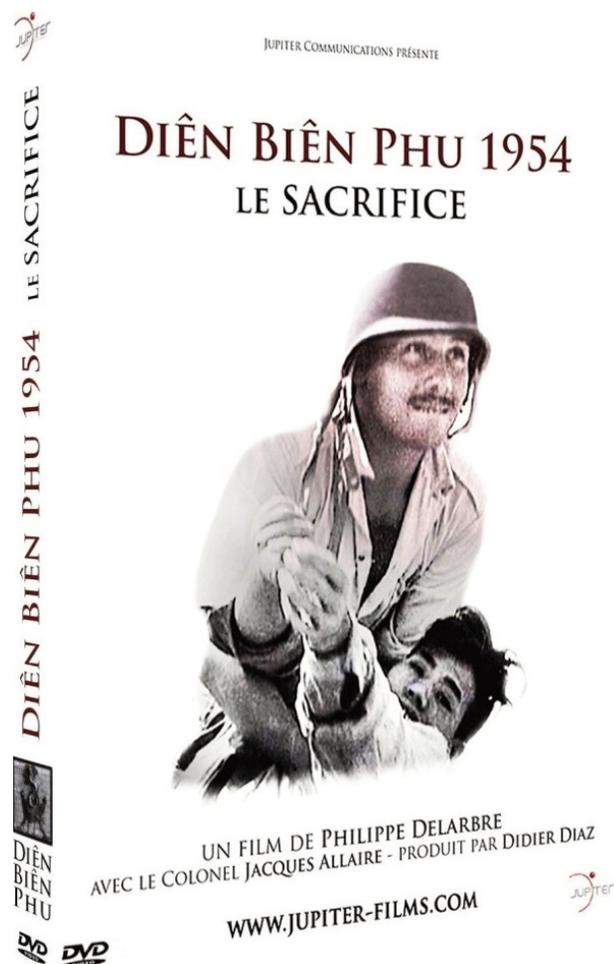
Aux origines lointaines et immédiates de la défaite

Table ronde : Commandant Baptiste Colom-y-Canals (Service historique de la Défense), généraux (2S) Thierry Durand et Michel Grintchenko, Jean-François Klein (historien)

Bilan, conséquences et enseignements de la bataille

Table ronde : lieutenant-colonel (ER) Philippe Chasseriaud, Éric Coudray et Pierre Journoud (historiens), Éric Deroo (cinéaste)

Conclusion du colloque



Le Comité France Indochine regroupe les associations adhérentes suivantes :

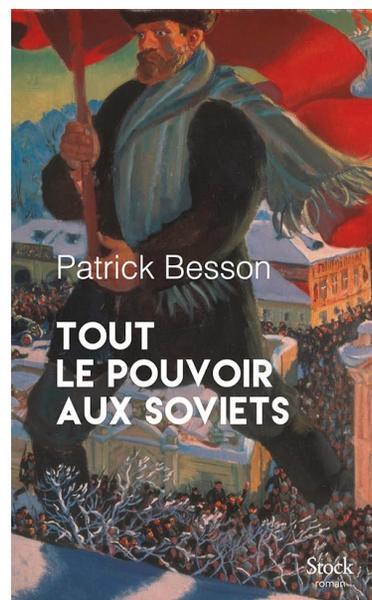
Amicale régionale Île-de-France des combattants de Dien Bien Phu (ACDBP/IDF), Association des combattants de l'Union Française (ACUF), Association de soutien à l'Armée française (ASAF), Comité Monument Indochine (CMI), Fédération des anciens combattants résidant hors de France (FACS), Fédération nationale André Maginot (FNAM), Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des Troupes de marine (FNAOM-ACTDM), Fédération des sociétés d'anciens de la Légion étrangère (FSALE), Groupement national des combattants d'Indochine - Théâtres d'opérations extérieures - Missions militaires extérieures (GNCI-TOE-MME), Secours de France, Union nationale des anciens combattants d'Indochine (UNACITA), Union nationale des combattants (UNC), Union nationale des parachutistes (UNP).

COMITÉ DE LA MÉMOIRE

Un **prix d'encouragement d'un montant de 2.000€** a été décerné à l'Association des écrivains combattants (AEC) pour son prix littéraire Michel Tauriac.

Ce prix, qui récompense l'ensemble d'une œuvre, est mécéné par notre fondation depuis 2018.

Le prix Michel Tauriac 2024 a été attribué à Patrick Besson, écrivain et journaliste français.



PATRICK BESSON

Né le 1^{er} juin 1956 à Paris.

Né d'un père russe à moitié juif, gaulliste, et d'une mère croate monarchiste, il publie en 1974, à l'âge de dix-sept ans, son premier roman, *Les petits maux d'amour*.

En 1985, il se voit décerner le Grand Prix du Roman de l'Académie Française pour son livre "Dara", où il raconte l'histoire d'une Serbe ayant trouvé refuge en Italie après avoir fui sa Yougoslavie natale à l'arrivée de Tito au pouvoir.

Une dizaine d'année plus tard, il écrit *Les Braban*"(1995) qui lui vaut le Prix Renaudot, dont il intégrera le jury en 2000.

Tout d'abord sympathisant communiste, il est chroniqueur littéraire au journal L'Humanité. Il collaborera ensuite à VSD, au Figaro, au Figaro Magazine, au Point, à Voici et à Marianne tout en se déclarant toujours comme "un communiste non pratiquant".

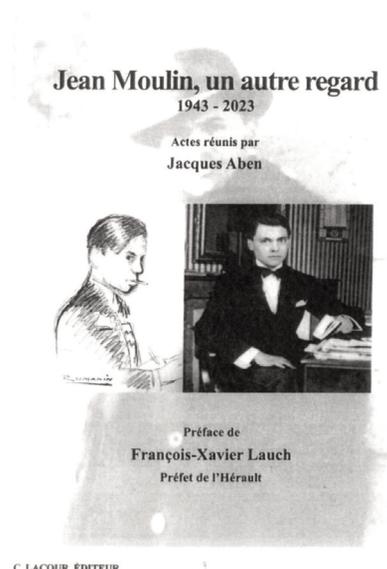
En 2003, il publie un recueil d'interviews qu'il a menés pour le magazine Voici et intitule son livre *La cause du People* (éditions Fayard).

Parmi ses titres les plus connus, on trouve notamment *La Vie quotidienne de Patrick Besson sous le règne de François Mitterrand* (1993), à travers lequel il exprime sa déception vis-à-vis de la politique de Mitterrand, qu'il ne juge pas suffisamment socialiste ou encore *Un état d'esprit* (2002), récit de ses débuts de romancier, avec ses joies, ses peines et ses expériences de jeunesse.

Ses romans de 2009 à 2013 évoquent tour à tour l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine et il publie en 2012 un récit autobiographique, *Les jours intimes*, où il narre sa relation père-fils mais aussi la rencontre avec sa femme d'origine suédoise.

En 2018, il publie *Tout le pouvoir aux soviets*, qui mêle grande Histoire et grands sentiments et dessine superbement les contours de la maison Russie.

COMITÉ DE LA MÉMOIRE



Un **prix d'encouragement d'un montant de 1.250€** a été décerné à la Société des Membres de la Légion d'Honneur de l'Hérault.

Ce prix récompense l'édition scientifique d'un livre collectif intitulé *Jean Moulin, un autre regard 1943-2023*.

L'ouvrage reprend les actes du colloque tenu en 2023 à l'Université de Montpellier Paul-Valéry, Faculté des Lettres, Arts, Langues et Sciences humaines et sociales :

Une Journée particulière en hommage à Jean Moulin s'est tenue à l'université Paul Valéry, le 23 novembre 2023, à l'initiative du service départemental de l'ONAC-VG et du laboratoire CRISÈS, dans le cadre des commémorations du 80^e anniversaire de sa mort.

Évidemment tout « honnête homme » sait que Jean Moulin était préfet, et que ce préfet a commis l'un des premiers actes de résistance. Mais même cet honnête homme peut seulement se douter que ce préfet était membre de la Légion d'honneur, tant son dossier est difficile à connaître. A fortiori il ne sait probablement pas qu'il a été aussi un artiste, et un artiste reconnu en son temps. Quant à imaginer que son activité de chef du Conseil national de la Résistance l'a conduit à devenir galeriste pour se couvrir, il y a loin ... Pourtant combien d'ouvrages, combien de monuments, combien d'écoles lui sont dédiés ! En ce 8 juillet 2024, 81^e anniversaire de la mort de cette icône de la Résistance française, il était donc du devoir des porteurs de la mémoire, qu'ils soient préfets, universitaires, combattants ou honnêtes hommes de venir à nouveau contribuer à la transmission d'une mémoire qui ne doit pas périr. Cet ouvrage en est l'instrument.

COMMUNICATION

La fondation édite un bulletin trimestriel intitulé *Le Grand Invalide*. Ce journal est envoyé à tous les adhérents de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG) à jour de cotisation et aux conjoints survivants.

Il est également adressé aux organismes de tutelle, étatiques et institutionnels, intéressés par l'activité de la fondation.

Le conseil d'administration de la fondation a décidé de modifier le rythme de publication du bulletin qui est passé à trois tirages par an à compter du numéro 822. En 2024, trois numéros sont parus pour un tirage moyen de 900 exemplaires: GI 826, GI 827 et GI 828.

Le Grand Invalide est imprimé à Maisons-Alfort (94) par la société Burtlet Graphics.

LE GRAND INVALIDE

ORGANE DE LA FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
<https://www.invalidesdeguerre.org>
 fondation@invalidesdeguerre.org

13 AVENUE DE LA MOTTE-PIQUET
 75007 PARIS
 Météo : La Tour-Maubourg (page 5)
 Téléphone : 01 44 11 52 70

IDENTIFIÉ PAR L'ARTICLE 1103 DE L'ART. L. 112 ET L. 112-2 DU CODE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DES VICTIMES DE GUERRE

Sommaire

quadrimestriel - 102^e année
 n° 828 - septembre-décembre 2024

Page 33
Édito

Page 34
100^e anniversaire de la Flamme

Page 36
Rencontre avec Ginette Kolnka

Page 37
14 juillet 2024 - Remerciements

Page 39
Culture

Page 40
Remise des insignes d'Officier L11 à Charles Doygas

Page 42
Handicap & Accessibilité n° 38

Page 45
Résultats de l'Assemblée générale 2025

Page 46
Mécénat de l'ANPGIG au profit de l'IMI

Page 47
Nos peines
Les aides sociales accordées par l'ANPGIG

Page 48
Articles parus dans *Le Grand Invalide* en 2024
Citations 2025

2024, année du centenaire et d'espoirs!

NOTRE centenaire ravive la flamme sacrée, bien que perturbé par la proximité des Jeux olympiques et le scénario de la circulation, mais aussi l'effectif restreint du corps de troupe, «en 80 ans moins d'une grande et belle tenue. Les drapeaux d'une trentaine de nations ayant participé à la grande guerre étaient présents. Les porteurs en soutane d'apparat avaient fière allure et furent longuement applaudis par la foule.

Habiles depuis 25 ans, Raymond Casal a assumé le côté pratique et sa fille, Laurette, l'aspect pédagogique pour ses élèves de l'Institut Montalembert de Nogent-sur-Marne.

Espoir avec les mots du président de la République qui, dans sa récente allocution, laisse entrevoir notre rattachement final au Bénin de France. Extrait de langue halète du groupe de travail placé sous la conduite éclairée de notre administrateur et ami, le préfet Patrice Molle.

Espoir encore avec d'autres mots du président de la République, gratuits et encourageants pour l'ensemble des saignants de l'IMI qui ambitionnent de voir perdurer la création de Louis XIV, « Notre Maison ».

Charles Doygas
 président de la Fondation



CENTENAIRE DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

CELLOUQUE 2022

Dans le cadre des célébrations de leur centenaire, les Plus grands invalides de guerre ont organisé un colloque sur le thème de l'aide et du soutien apportés aux militaires blessés.

L'événement s'est tenu dans la salle Turpin du musée de l'Armée, le jeudi 17 novembre 2022. Il a été présidé par Madame Patricia Molle, secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire qui, à cette occasion, a tenu à leur montrer que pour la fondation pour le grand invalide, la mémoire et la reconnaissance à leur mesure.

Une table ronde réunissant trois générations de blessés avec les témoignages émus de Raymond Casal, Pierre-Yves et Brice Fagnon, se permit de mettre en œuvre l'ambition de la prise en charge et de l'aide apportée tant du point de vue médical que spirituel.



L'ACTUALITÉ

PLAN ANTONIETTE DES PERSONNES AGÉES

Le Plan Antoniette des personnes âgées a été lancé le 17 mai 2022 par l'association ANPGIG. Il vise à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à leur offrir un cadre de vie favorable.

CELLOUQUE 2022 - UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES

Une table ronde réunissant trois générations de blessés avec les témoignages émus de Raymond Casal, Pierre-Yves et Brice Fagnon, se permit de mettre en œuvre l'ambition de la prise en charge et de l'aide apportée tant du point de vue médical que spirituel.

CELLOUQUE 2022 - CÉLÉBRER PAR MADAME PATRICIA MOLLE

Le colloque de célébration des Plus grands invalides de guerre organisé par la fondation ANPGIG a eu lieu le jeudi 17 novembre 2022. Il a été présidé par Madame Patricia Molle, secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

Accueil

Qui sommes nous ?

Actions opérationnelles

Les comités d'action

Le comité de sélection

Les prix de la fondation

Le centenaire des PGIG

Mécénat

Partenaires

Le cercle des amis

Les événements

Documentation

Le Grand Invalide

Rapport d'activité

Handicap

L'association (ANPGIG)

Historique

Statuts

Gouvernance

Les comités

Informations juridiques et sociales

Adhésion

Le premier site internet des PGIG, né en 2006, étant devenu obsolète, il a été définitivement fermé. Un nouveau site a été créé et mis en ligne en février 2020.

Il regroupe l'ensemble des informations relatives à la fondation et contient un espace dédié à l'association.

Les plus grands invalides de guerre y retrouvent un guide législatif et social les informant de leurs droits et leur permettant de tenir à jour leur connaissance de la législation des pensions, qui évolue peu mais demeure complexe. Les derniers numéros du bulletin *Le Grand Invalide*, en couleurs, sont téléchargeables, en accès libre, au format PDF.

N'hésitez pas à le consulter à l'adresse: www.invalidesdeguerre.org

LES LIBÉRALITÉS

Toute personne ayant l'intention de rendre la fondation légataire a intérêt à affecter les fonds légués à une destination précise. Le choix relève de sa propre sensibilité : aides sociales au profit des conjoints survivants, aide à l'acquisition d'appareillage et d'aides techniques, entretien des sépultures, etc.

À défaut d'indications sur les intentions du donateur, les sommes recueillies seront versées à la dotation de la fondation et ne pourront pas servir aux missions de solidarité.

Aux adhérents "grand invalide de guerre" ou aux conjoints survivants qui auraient institué l'ex-fédération comme légataire, il convient d'apporter les précisions suivantes.

La Fédération nationale des plus grands invalides de guerre a perdu toute existence juridique au moment de la création de la Fondation des plus grands invalides de guerre (cf. décret du 8 décembre 2010 - JO du 10 décembre 2010). Le décret du 23 juillet 1927 qui lui accordait la reconnaissance d'utilité publique a été abrogé.

Les testaments de nos adhérents sur lesquels la Fédération nationale des plus grands invalides de guerre serait inscrite comme légataire - particulier ou universel -, s'appliqueront en l'état.

Si la volonté du testateur est maintenue à l'égard de la fondation, établissement reconnu d'utilité publique par le décret du 8 décembre 2010, et qui se substitue à la fédération, il n'est pas nécessaire de modifier les termes du testament en instituant la Fondation des plus grands invalides de guerre comme légataire. Le notaire constatera lui-même le lien entre les deux organismes par le truchement du décret du 8 décembre 2010.

Par ailleurs, la Fondation des plus grands invalides de guerre, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des dons et legs totalement exonérés de droits de succession.

Dans la rédaction du testament, nous rappelons donc aux donateurs l'impérieuse nécessité de mentionner, de manière claire et incontestable, la destination qu'ils souhaitent donner à leur legs.

Plusieurs possibilités sont offertes :

- action sociale destinée aux conjoints survivants,
- action sociale destinée aux grands invalides de guerre,
- appareillage,
- aides techniques,
- ou tout autre choix, dès lors qu'il est en conformité avec l'objet de la fondation → se reporter aux statuts disponibles sur le site internet de la fondation : www.invalidesdeguerre.org (rubrique QUI SOMMES-NOUS? STATUTS).

RAPPORT FINANCIER 2024

► ABSENCE D'IMPACT SIGNIFICATIF DU CONFLIT ENTRE L'UKRAINE ET LA RUSSIE

La fondation continuera de suivre l'évolution de la situation du conflit entre l'Ukraine et la Russie. Pour l'heure, le président n'enregistre aucun impact matériel sur les flux financiers directs et indirects.

À la date d'arrêté des comptes, le président n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation.

Il est précisé, par ailleurs, que la fondation n'a bénéficié, au cours de l'exercice, d'aucune aide mise en place par le gouvernement.

► ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas d'événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice, donc pas d'impact dans la continuité de l'activité, et pas d'ajustement dans les comptes annuels.

► INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, la fondation recourt aux services du cabinet d'expertise comptable Léo Jégard & Associés. La mission est placée sous la responsabilité de Monsieur François Jégard, associé signataire, qui est assisté dans l'organisation et le suivi de sa mission par Mme Jeanne Picard, directrice de mission. La sincérité et la régularité des comptes sont vérifiées par Monsieur François Jégard, commissaire aux comptes, désigné lors du conseil d'administration du 24 mai 2023 pour un mandat de six ans qui expirera à l'issue du conseil d'administration appelé à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

La fondation a décerné cinq prix pour un montant global de 39.034 €.

Au titre de l'exercice 2024, la fondation a constaté un bénéfice de 75.473 €.

ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat est présenté selon les normes habituellement en vigueur dans les fondations. Pour l'exercice 2024, il laisse apparaître un **bénéfice de 75.473 €**.

COMPTE DE RÉSULTAT - EXERCICES 2021 À 2024



Charges 2024 budgétées et réalisées

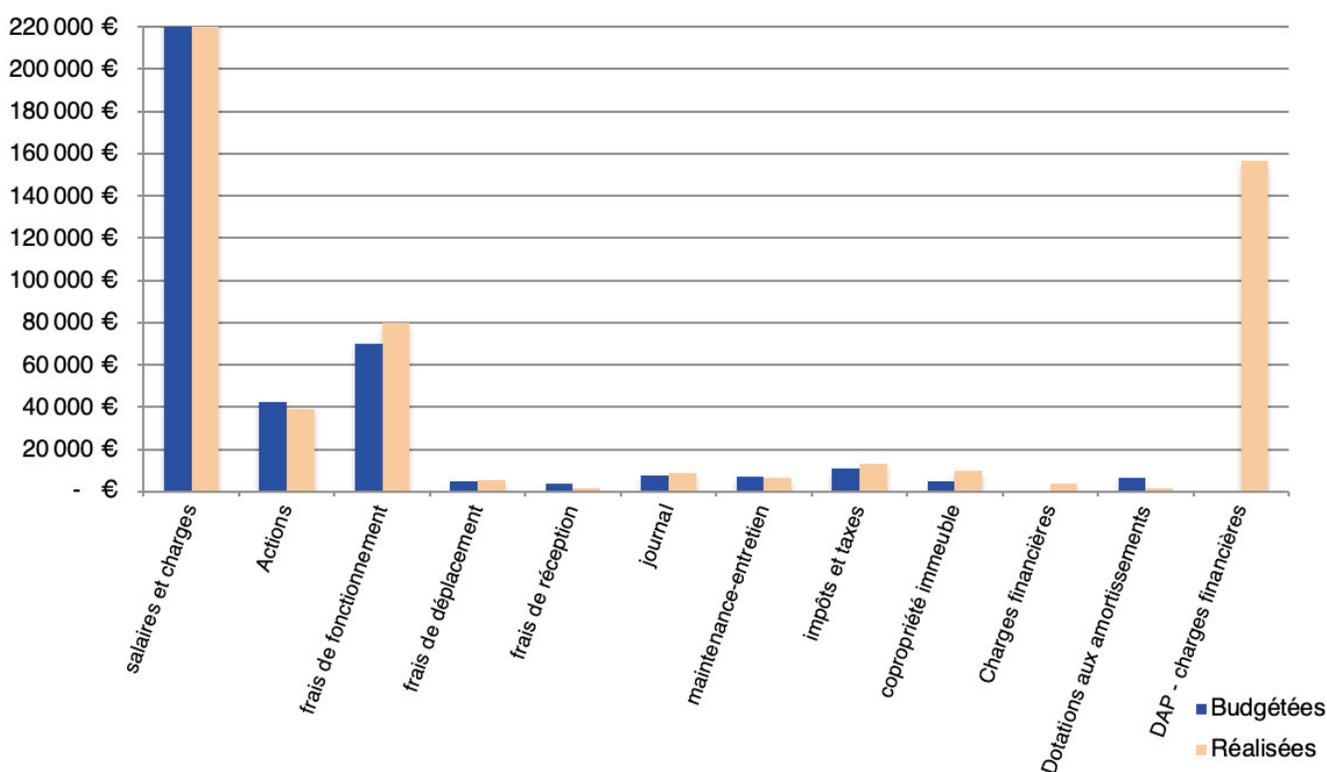


Figure 2 : compte de résultat (emplois) au 31 décembre 2024

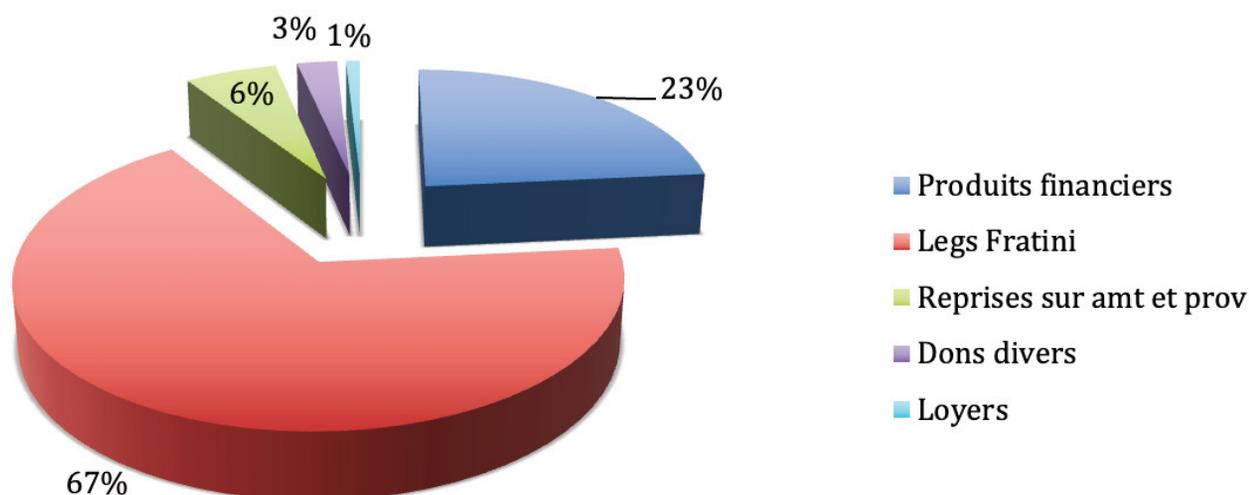
S'agissant des charges, la réalisation au 31 décembre 2024 laisse apparaître une différence de 1.533.467 € par rapport au budget voté pour 398.150 €. Cet écart est dû essentiellement aux postes *Engagement à réaliser*, ligne budgétaire dopée par le legs Fratini (+ 1.347.340 €), *Autres services extérieurs* (+ 8.925 €) et *Dotations aux provisions* (+ 156.635 €) en raison de la dépréciation de certains actifs financiers.

Les écarts les plus significatifs des charges par rapport au projet de budget 2024 sont analysés à la rubrique **CHARGES – Fonctionnement**.

Le poste *Frais de fonctionnement* (cf. figure 2) représente l'ensemble des charges permanentes permettant à la fondation d'exister et d'opérer : électricité et gaz, fournitures de bureau, locations diverses, assurance, diverses documentations et cotisations, divers abonnements, frais d'honoraires, relations publiques, affranchissements, téléphone, etc.

▶ RESSOURCES

Ressources 2024



SUBVENTIONS

Au même titre que les acteurs économiques classiques, les fondations et associations subissent, de manière sensible, le ralentissement économique général. Les financements publics distribués sous forme de subventions sont en baisse constante, en particulier de la part de l'État.

Aucune demande de subvention n'a été déposée au titre de l'exercice 2024.

DONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Le montant total des dons et contributions financières perçus par la fondation s'élève à 51.000 €, soit 3 % des ressources. L'essentiel de ces fonds provient de l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANPGIG).

L'ANPGIG a octroyé à la fondation une contribution financière de 50.000 € pour sa participation aux frais de fonctionnement et de personnel pour l'année 2024. Ces fonds servent notamment à régler la prime pour mise à disposition du personnel d'un montant de 32.530 €, charges comprises.

Le montant des dons s'élève à 1.000 €. Ils proviennent des adhérents de l'Association.

PRODUITS DIVERS DE GESTION

Depuis 1993, l'Union nationale de l'arme blindée cavalerie char (UNABCC) occupe un bureau de permanence au siège de la fondation (protocole d'accord signé le 8 juin 1993). Cette association nous adresse un soutien au titre de sa contribution aux charges de fonctionnement liées à cette occupation. Pour 2024, l'UNABCC a versé un montant de 3.150 €.

Conformément au contrat de location signé le 29 novembre 2017 et entré en vigueur le 1er février 2018, l'Association des écrivains combattants (AEC) a versé au titre de l'année 2024 :

- 12.000 € de loyer pour la location d'un grand bureau ;
- 1.000 € pour l'utilisation de la salle de réunion ;
- et 612 € au titre de la participation aux charges d'électricité et de chauffage, fixée à 10 % de la consommation globale.

L'ANPGIG prend à sa charge 34 % des frais de fournitures de bureau/produits d'entretien supportés par la fondation, à savoir 850 € (résolution n° 183 du conseil d'administration ANPGIG du 28 novembre 2023).

PRODUITS FINANCIERS

Le total des produits financiers encaissé s'élève à 470.925 €. À ce total, il convient de déduire les charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement qui s'élèvent à 3.734 €. Le total net des produits financiers est de 467.191 €.

Ils sont répartis de la manière suivante :

PRODUITS FINANCIERS 2024					
VMP					
Prestataire	Contrat	Support	Vente	+/- values	TOTAL
ACP	Intencial 2300418	Divers	1.540.000,61 €	65.115,14 €	1.605.115,75 €
ACP	Intencial 2300622	Divers	577.871,96 €	16.940,95 €	594.812,91 €
ACP	GRESHAM	Divers +/- values cessions 2024	1.259.243,66 €	106.387,28 €	1.365.630,94 €
Le conservateur	Compte titres 18805	Divers	152.000,00 €	7.600,00 €	159.600,00 €
Le conservateur	CT 4600450		87.062,50 €	9.729,23 €	96.791,73 €
Le conservateur	CT 4601117		30.000,00 €	8.451,62 €	38.451,62 €
Société Générale		CAT		5.374,30 €	5.374,30 €
SG Banque Privée	Gestion pilotée	+/- values cessions 2024	573.775,30 €	54.548,84 €	628.324,14 €
Produits nets sur cessions				274.147,36 €	
LIVRET					
Prestataire	Contrat	Support	intérêts		
Société Générale		Compte sur livret		12.991,82 €	
SCPI					
Prestataire	Contrat	Support	placement	dividendes	
Neuflize		Monévie CT 10023996	367.000,00 €	29.607,45 €	
Neuflize		Monévie CT 100288818	324.988,09 €	32.717,65 €	
ACP		Dividendes SCPI	999.248,00 €	42.782,66 €	
AXA		Dividendes SCPI	399.794,00 €	18.926,75 €	
Neuflize		Dividendes SCPI	600.000,00 €	26.475,00 €	
Dividendes SCPI				150.509,51 €	
GESTION PILOTÉE ET GESTION DIRECTE					
Prestataire	Contrat	Support	placement	dividendes	
SG Banque Privée	SGBP	Dividendes gestion pilotée		7.124,86 €	
SG Banque Privée	SGBP	Dividendes gestion directe	322.188,06 €	22.416,94 €	
Total produits financiers				467.190,49 €	

REPRISES DE PROVISIONS

L'enregistrement de 102.376 € de reprises de provisions est comptabilisé.

Il se décompose de la manière suivante :

- Titres immobilisés : ACP Sofimmo pour 19.841 €, Axa Selectiv Immo pour 2.010 €, Axa Sérénité Tempo 3 pour 2.354 € et le Conservateur Altivalor pour 355 €,
- VMP : ACP Gresham pour 31.086 €, Axa gestion pilotée pour 43.724 €, le Conservateur compte-titres pour 2.006 € (produit Finance taux fixe bonus 3 ans mars 2026), le Conservateur contrat de capitalisation n° 4601117 pour 1.000 € (produit Echiquier fund- Artificial intelligence B).

► CHARGES

Le total des charges de la fondation représente un coût global de 1.931.617 €, en augmentation de 1.533.467 € par rapport au projet de budget 2024 (Legs Fratini pour 1.347.340 €, provisions financières pour 156.635 €).

FONCTIONNEMENT

Les écarts les plus significatifs des charges de fonctionnement par rapport au projet de budget 2024 sont :

- *Le Grand Invalide* : + 1.026 € (changement de la société de routage, plus performante mais plus onéreuse) ;
- *Copropriété* : + 5 064 € (réfection de la loge) ;
- *Fournitures de bureau – produits entretien – petit équipement* : -1.889 €
- *Honoraires* : - 4.928 € (non-intervention d'un cabinet d'avocats pour étude et conseil sur l'avenir de la Fondation) ;
- *Manifestations extérieures* : -1.515 € (pas de frais de bouche lors des cérémonies du 14 Juillet) ;
- *Services bancaires* : +16.031 € (détail des frais par prestataires → Société générale : 1.571 € - Société générale Banque privée/gestion pilotée : 11.505 € - Société générale Banque privée/gestion directe : 562 € - ACP Gresham : 18.981 € - ACP frais 22.662 € - Neuflyze : 750 €) - à noter qu'au sein des avoirs détenus auprès du cabinet ACP, des arbitrages ont occasionné des frais d'une valeur de 22.662 €.
- *Impôts et taxes* : + 2.228 €, dont 478 € au titre des augmentations de la taxe foncière (+ 4,02 %) et de la taxe d'habitation (+ 3,54 %) ;
- *Moins-values de cessions* : 3.734 € (Société générale Banque privée/gestion pilotée) ;
- *Dotations aux provisions* (Charges financières) : + 156.635 € ;
- *Legs Fratini* : 1.347.340 €.

ACTION SOCIALE

Par suite d'une convention informelle entre les gouvernances de la fondation et de l'association, signée le 4 décembre 2012, l'association gère l'action sociale à destination des adhérents. Dans ce cadre, deux fonds dédiés sont affectés à cet effet.

Donation Thuillier

Ce fonds est géré par une commission composée de trois membres du conseil d'administration de l'ANPGIG (Mme Algrain, MM. Le Ferran et Legrand). Il est détenu sur un compte de la fondation.

Il permet d'attribuer des aides financières aux conjoints survivants dans le besoin qui en font la demande. En 2024, aucune demande ne nous est parvenue.

Le conseil d'administration de l'ANPGIG du 25 mars 2014 a décidé que les secours au décès, attribué à chaque conjoint survivant après le décès d'un adhérent marié, seraient imputés systématiquement et exclusivement sur le compte Thuillier à compter du 1er janvier 2014, cette décision ne trahissant en rien l'esprit du donateur. Pour mémoire, à sa création, le montant de cette allocation avait été indexé sur la valeur du point de pension militaire d'invalidité en vigueur à hauteur de 50 points d'indice. Le conseil d'administration du 11 juin 2024, sur proposition de Georges Morin, a décidé de porter le montant du secours au décès à 1.500 € à compter du 11 juin (résolution n° 187).

En 2024, les mouvements suivants ont été enregistrés :

- L'ANPGIG a versé 7 secours au décès à 1.250 €, soit 8.750 € ;
- L'ANPGIG a versé 5 secours au décès à 1.500 €, soit 7.500 € ;
- Mme Benentendi n'a pas encaissé le chèque de 1.250 € qui lui a été adressé après le décès de son époux.

Le solde du compte au 31 décembre 2024 est de 84.431,23 €.

Legs Scott

Ce fonds est géré par l'ANPGIG, mais détenu sur un compte de la fondation. Au cours de l'exercice 2024, la commission d'attribution de ce legs, composée de Mme Algrain, MM. Le Ferran et Legrand, n'a pas été sollicitée. Le solde du compte au 31 décembre 2024 est de 62.750,33 €.

Ce legs sert à aider les adhérents pour l'achat de matériels (orthèses, prothèses), ou l'aménagement de véhicules ou de sanitaires. L'aide est plafonnée à 1.000 €. Elle est renouvelable tous les deux ans pour les aides techniques et l'appareillage, et tous les cinq ans pour les équipements automobiles.

L'action sociale est administrée par l'association, mais les allocations sont versées par la fondation qui détient l'intégralité des fonds.

Les ressortissants du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG), bénéficiaires de l'article L. 212-1 (ex-L. 115), ont désormais la possibilité d'obtenir une prestation complémentaire de la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) dès lors qu'un rembourse-

ment au titre des prestations légales génère un reste à charge. Il leur suffit d'adresser un dossier de demande à la commission des secours et des prestations complémentaires (CSPC). Ils peuvent aussi adresser une demande d'aide financière au service départemental de l'ONaCVG pour des travaux d'aménagement d'un véhicule automobile.

Afin de garantir la transparence nécessaire à une bonne gestion du fonds Scott, la commission d'attribution de l'ANPGIG exige désormais que les demandes d'aide sociale à l'ANPGIG soient accompagnées de la réponse obtenue de la part de la CSPC, et éventuellement de l'ONaCVG (cf. procès-verbal du CA ANPGIG du 14 mars 2017 - para 16).

PROGRAMME D' ACTIONS

Au titre du programme d'actions 2024, le conseil d'administration a retenu cinq projets pour un montant global de 39.034 €.

Les lauréats sont les suivants :

♦ Comité Scientifique et Médical

Le CERAH a reçu :

1. Un prix pour le projet de conception et impression d'emboîtement de prothèse utilisant les technologies numériques pour 28.284 €.
2. Un prix pour l'acquisition d'un laser de positionnement de prothèse d'un montant de 2.500 €.

♦ Comité Mémoire

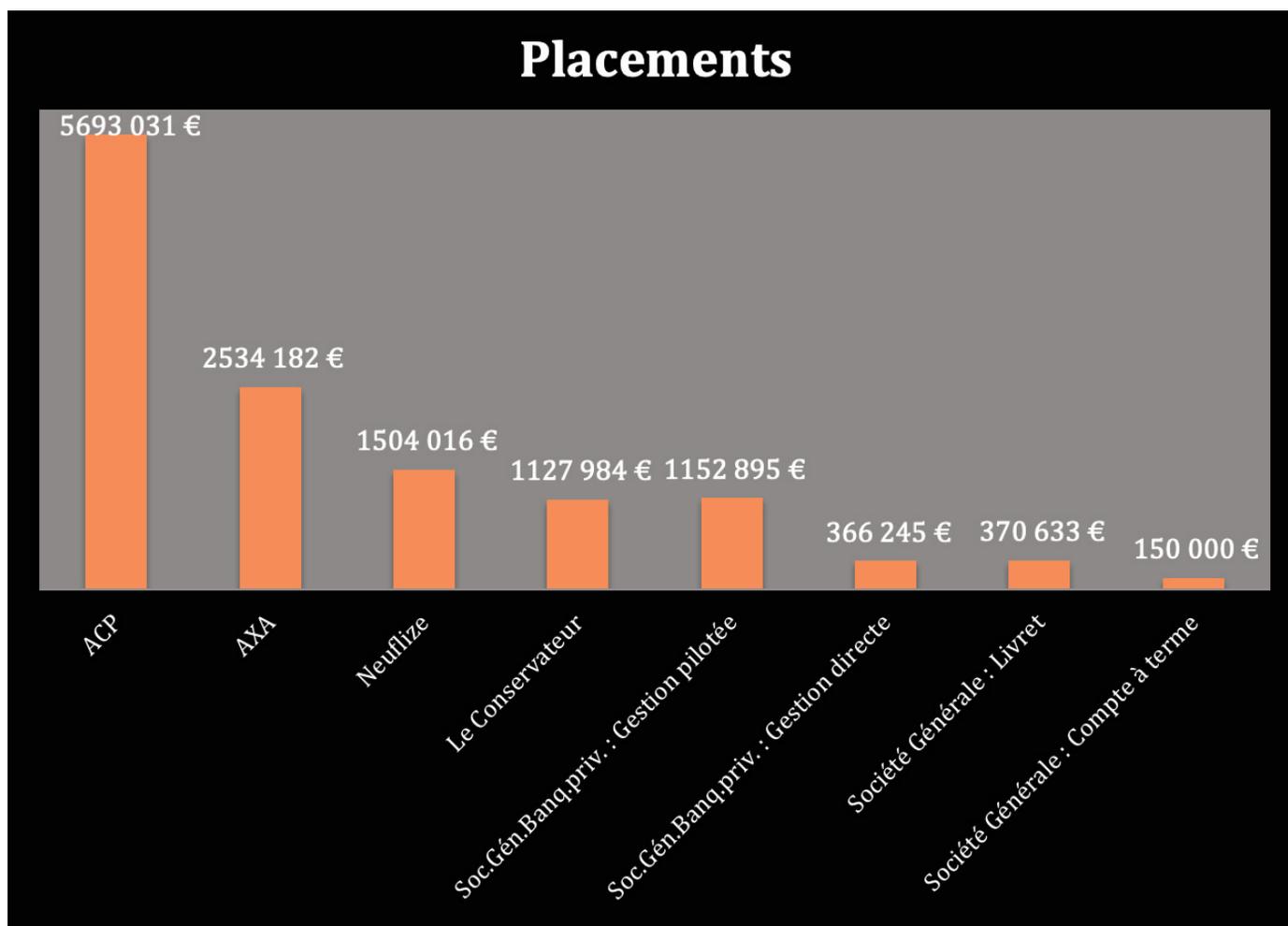
1. Le comité France-Indochine a reçu 5.000 € pour son colloque sur Diên Biên Phu - 1954-2024.
2. L'Association des écrivains combattants a reçu un prix de 2.000 € pour le prix littéraire Michel-Tauriac récompensant l'ensemble d'une œuvre : le lauréat 2024 est Patrick Besson, écrivain et journaliste français.
3. La Société des Membres de la Légion d'Honneur de l'Hérault a reçu un prix de 1.250 € pour l'édition scientifique d'un livre collectif intitulé Jean Moulin, un autre regard 1943-2023.
4. L'ONaCVG a abandonné le projet de création d'un "serious game" ayant trait aux prisonniers de guerre de 1940 pour lequel la fondation avait donné une promesse de soutien financier à hauteur de 5.000 €.

▶ PLACEMENTS

Au cours de l'année 2024, nous avons poursuivi notre politique de diversification du portefeuille dans la perspective de :

- trouver des solutions financières permettant de générer des revenus ;
- financer les projets d'avenir (comités d'action) et les besoins structurels (charges de fonctionnement) ;
- garantir la sécurité des avoirs pour préserver la dotation statutaire de la fondation, sans avoir à mettre en application le droit de tirage octroyé par le Conseil d'État lors du renouvellement des statuts de la fondation en mars 2018 (cf. article 11-2 des statuts).

Notre portefeuille de valeurs mobilières de placement a une valeur globale estimée au 31 décembre 2024 à 12.898.987 €. Il est réparti de la manière suivante :



Classement des taux de rendement 2024 (prestataires financiers et gestion directe) :

- Société générale banque privée - gestion pilotée : **+ 9,320 %**,
- Société générale banque privée - gestion directe : **+ 7,035 %**,
- Le Conservateur (OPCVM en €) : **+ 5,610 %**,
- AXA (contrat de capitalisation en €, unités de compte et SCPI) : **+ 5,202 %**,
- Action Conseil Patrimoine (mix fonds €, unités de compte et SCPI) : **+ 3,2479 %**,
- Société générale - compte à terme :
 - du 30 mars 2023 au 29 mars 2024 : 200.000 € à un taux de **3,13%**,
 - du 09 avril 2024 au 08 avril 2025 : 150.000 € à un taux de **3,52%**,
- Société générale - livret association : 1^{er} juillet 2023 : **3,60%**, 1^{er} septembre 2024 : **3,55 %**, 1^{er} octobre 2024 : **3,35 %**, 1^{er} novembre 2024 : **3,15 %**, 1^{er} décembre 2024 : **2,90 %**, 1^{er} janvier 2025 : **2,50 %**, 1^{er} février 2025 : **2,30 %**,
- Neufilize (contrat de capitalisation en €, unités de compte dont diverses SCPI) : **+ 0,728 %**.

Les rendements en 2024 se traduisent au niveau du portefeuille par une hausse globale de 1,9065 % par rapport à l'année 2023 (12.657.667 € en 2023 contre 12.898.987 € en 2024, soit + 241.320 €).

À l'issue des différents mouvements au sein du portefeuille, la répartition avoirs/supports est la suivante :

- Fonds en euros : 14,51 % (capital garanti),
- Unités de compte : 70,91 % (risques divers),
- SCPI : 8,57 % (capital non garanti),
- Livret/comptes gestion : 6,01 % (capital garanti).

► ANALYSE DU BILAN

Le total du bilan est en augmentation de 1.393.779 € par rapport au 31 décembre 2023.

Les **actifs immobilisés** sont en augmentation de 760.206 €.

Cohéritière, à parts égales avec l'Institution nationale des Invalides, du legs de M. René Fratini, la fondation en a reçu une première partie du legs Fratini avec la distribution des valeurs mobilières. Une deuxième tranche concerne le bien immobilier dont la vente est en cours pour un montant propre de l'ordre de 550.000 €. La troisième partie concerne la moitié du produit de la vente, en cours, du véhicule estimé à 27.500 €.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont de - 1.573 €.

Les titres immobilisés ont augmenté de 211.779 € avec la réalisation des opérations suivantes :

- achat et rachat sur le contrat ACP Intencial Archipel CAPI n° 2300418 (+ 47.451 €) ;
- achat et rachat sur le portefeuille ACP Intencial Archipel CAPI n° 2300622 (+ 21.253 €) ;
- rachat du contrat Le Conservateur Hélios Capi n° 4600450 (+ 9.729 €) ;
- achat sur le compte-titres Neuflyze d'obligations GLDN SAC F31 IDX (+ 109.725 €) → les fonds proviennent du compte à vue Neuflyze ;
- provision des titres immobilisés pour un montant de (+ 23.621 €).

Les **actifs circulants** sont en augmentation de 633.573 €.

Les valeurs mobilières de placement ont diminué de 370.672 € en raison des opérations et mouvements suivants :

- fonds dédié à la gestion pilotée de la Société générale en augmentation (+ 30.016 €) ;
- remboursement de " Finance Autocall banques - janvier 2028 " dans le compte-titres du Conservateur et dépôt des fonds sur le compte sur livret de la Société Générale (-152.000 €) ;
- achat et rachat sur le compte le Conservateur Hélios Capi (+ 8.452 €) ;
- achat et rachat sur le compte ACP Gresham (- 129.259 €) → les fonds sont sur le compte à vue de la fondation détenu auprès d'ACP ;
- arrivée à échéance du compte à terme de 200.000 €, souscription d'un nouveau compte à terme de 150.000 € → le différentiel de 50.000 € a servi au fonctionnement de la fondation ;
- inscription d'une provision pour dépréciation (- 77.880 €).

Les **disponibilités** sont en augmentation de 201.729 € :

- le compte sur livret de la Société générale est en augmentation de 113.815 € (abondement par rappel anticipé du produit « Finance Autocall banques - janvier 2028 » détenu auprès du Conservateur) ;
- le compte à vue Neuflyze est en diminution de 109.975 €, ce montant ayant été placé dans le compte-titres Neuflyze (achat d'obligations) ;
- le compte ACP Gresham est en augmentation de 181.556 € dans l'attente d'une opportunité de réemploi des fonds.

Les autres créances se composent du crédit de TVA à reporter, des avoirs de fournisseurs, des taxes assimilées à la TVA collectée, TVA sur autres biens et services, et aux produits à recevoir (dividendes divers).

Les dettes sont en diminution de 14.034 €.

Les autres dettes correspondent aux charges à payer : 5.000 € au profit du comité France-Indochine pour le soutien financier à l'organisation du colloque sur Diên Biên Phu (comité Mémoire).

Il n'y a pas d'endettement à moyen et long terme.

► RELATIONS AVEC L'ASSOCIATION NATIONALE DES PGIG

Une convention entre la fondation et l'Association nationale des plus grands invalides de guerre (ANP-GIG) a été signée le 9 juillet 2014.

Cet accord vise à régler la mise à disposition des locaux, des équipements, des matériels et du personnel de la fondation au profit de l'association. Il a aussi pour objet de fixer les modalités financières d'accompagnement de la fondation par l'association.

Au cours de l'année 2024, l'association a effectué un versement de 50.000 € au profit de la fondation pour sa participation aux frais de fonctionnement et de personnel.

Pour assurer la transparence des flux financiers, ce transfert de fonds a été acté par les deux conseils d'administration.

► CONCLUSION

Conseillé par le comité financier, le conseil d'administration veille à gérer la structure avec prudence en s'attachant à préserver la dotation statutaire tout en ménageant une activité opérationnelle significative.

Les réorientations d'actifs du portefeuille de valeurs mobilières de placement visent à diversifier les investissements dans le but d'obtenir le meilleur rendement global possible. Les contrats arrivant à échéance sont liquidés au terme et permettent d'encaisser des plus-values qui sont ensuite utilisées pour le fonctionnement. Pour préserver la valeur de la dotation, le capital est réinvesti.

Pour doper les produits servant au fonctionnement, le comité financier a entrepris l'achat de parts de SCPI avec l'aval du bureau. Ces produits financiers de « pierre papier » permettent d'encaisser des loyers à échéances régulières (mensuelle et trimestrielle).

Depuis la création de la fondation en décembre 2010, et après treize exercices comptables, le déficit cumulé est de 648.910 €, ce qui représente 4,86% de la dotation initiale non consommable.

COMPTES 2024

BILAN

ACTIF	NET 31 DÉC. 2024	NET 31 DÉC. 2023
ACTIF IMMOBILISÉ		
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €
Immobilisations corporelles	2 751 938 €	2 203 511 €
Immobilisations financières	5 517 903 €	5 306 124 €
TOTAL	8 269 841 €	7 509 635 €
ACTIF CIRCULANT		
Créances reçues par legs ou donations	797 340 €	0 €
Autres créances	25 261 €	20 268 €
Valeurs mobilières de placement	5 429 431 €	5 800 103 €
Disponibilités	672 029 €	470 300 €
Charges constatées d'avance	1 913 €	1 730 €
TOTAL	6 925 974 €	6 292 401 €
TOTAL ACTIF	15 195 815 €	13 802 036 €
PASSIF		
FONDS PROPRES - FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	13 341 000 €	13 341 000 €
Fonds propres complémentaires	956 584 €	956 584 €
Report à nouveau	-724 383 €	-851 441 €
Résultat de l'exercice	75 473 €	127 058 €
TOTAL I	13 648 674 €	13 573 201 €
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 347 340 €	0 €
Fonds dédiés	147 182 €	162 182 €
TOTAL II	1 494 522 €	162 182 €
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0 €	0 €
Provisions pour charges	0 €	0 €
TOTAL III	0 €	0 €
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	11 976 €	12 310 €
Dettes fiscales et sociales	35 643 €	34 343 €
Autres dettes	5 000 €	20 000 €
Produits constatés d'avance		0 €
TOTAL IV	52 619 €	66 653 €
TOTAL ACTIF	15 195 815 €	13 802 036 €

COMPTE DE RÉSULTAT

	RÉEL 2024	RÉEL 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de prestations de service	12 000 €	12 000 €
Subventions	0 €	0 €
Dons manuels	1 000 €	3 315 €
Mécénats		0 €
Legs, donations et assurances-vie	1 350 174 €	0 €
Contributions financières	50 000 €	50 000 €
Utilisations des fonds dédiés	15 000 €	17 966 €
Autres produits	5 612 €	6 060 €
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 433 786 €	89 341 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	112 027 €	88 536 €
Impôts, taxes et versements assimilés	13 228 €	12 750 €
Salaires et traitements	159 306 €	158 520 €
Charges sociales	83 340 €	80 599 €
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 573 €	2 194 €
Reports en fonds dédiés	1 347 340 €	
Autres charges	54 184 €	72 017 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 770 998 €	414 616 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-337 212 €	-325 275 €
PRODUITS FINANCIERS		
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	136 093 €	106 328 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	102 376 €	110 863 €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	334 835 €	642 914 €
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	573 304 €	860 105 €
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	156 635 €	358 172 €
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 734 €	52 350 €
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	160 369 €	410 522 €
RÉSULTAT FINANCIER	412 935 €	449 583 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	0 €	2 750 €
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	2 750 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	250 €	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	250 €	0 €
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-250 €	2 750 €
TOTAL DES PRODUITS	2 007 090 €	952 196 €
TOTAL DES CHARGES	1 931 617 €	825 138 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	75 473 €	127 058 €



FONDATION DES PLUS GRANDS INVALIDES DE GUERRE

13, avenue de La Motte-Picquet

75007 Paris

Tél. : 01 44 11 32 70

www.invalidesdeguerre.org

président : Charles Deygas - (charles.deygas@wanadoo.fr)

directeur: Bernard Le Ferran - (fondation@invalidesdeguerre.org)

secrétariat et comptabilité: Hélène Boulaye (comptapgig@wanadoo.fr)